

#### Dépôt des dossiers du 1er février au 15 mars 2021

### Comment répondre ?

Le dossier de candidature et le règlement d'intervention sont consultables et téléchargeables sur la page d'accueil du site internet hautespyrenees.fr rubrique Aides et Subventions / Appels à Projets

A adresser par

**courriel**: developpementterritorial@ha-py.fr

> courrier:

Monsieur le Président

Département des Hautes-Pyrénées Direction du Développement Local Direction de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale

7, rue Gaston Manent CS 71324 - 65013 TARBES Cedex 9



Plus d'informations:

hautespyrenees.fr

# pour le développement territorial



### Solidarités territoriales:

partageons nos talents

hautespyrenees.fr



## APPEL À PROJETS

Avec le Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030, le Département a engagé une démarche prospective en faveur du développement territorial pour mutualiser les moyens et faire émerger des projets structurants pour les Hautes-Pyrénées.

L'évolution des compétences des collectivités territoriales et la nécessité d'optimiser l'emploi des fonds publics nous ont conduit à adapter, dès 2016, nos politiques de solidarité et d'accompagnement des territoires pour une première période qui s'est achevée le 31 décembre 2017.

Fort d'un premier bilan positif, le Département a décidé de poursuivre jusqu'en 2021 cette politique volontariste de développement local pour permettre aux territoires de mettre en œuvre leurs initiatives structurantes et innovantes.



Soutenir **l'aménagement du territoire** avec des démarches :

- garantes de la solidarité territoriale,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services,
- > en cohérence avec les stratégies territoriales de développement mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire HaPy 2020/2030, projets de territoires locaux, schémas départementaux et locaux, stratégies LEADER...).

## Les bénéficiaires





Seront privilégiés les projets d'intérêt intercommunal.

- Les investissements de plus de 70 000 € HT en lien avec les services essentiels (enfance, petite enfance, maison de santé, maison de services aux publics.../...), le cadre de vie (aménagements urbains, habitat .../...), les équipements culturels et sportifs, la transition écologique.
- Les études et expertises en prestation externe et sur une assiette éligible de 15 000 € maximum.

Un seul projet peut être retenu au titre du Développement Territorial pour les communes éligibles à l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines.

#### Les critères d'appréciation et de sélection



- Caractère structurant du projet,
- Articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'échelle départementale,
- Contribution à la dynamique et à l'attractivité territoriale,
- Viabilité économique et maturité du projet,
- Accessibilité au plus grand nombre,
- Dimension environnementale et sociale.

Les projets seront examinés par un **comité de sélection** composé d'élu(e)s du Conseil Départemental.

# Les axes du Projet de Territoire

- Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et d'un espace de coopération avec les territoires voisins.
- > Favoriser les synergies entre l'économie résidentielle et l'économie productive pour renforcer la production de valeur ajoutée sur le
- > Concentrer les ressources sur des actions à fort effet de levier, créatrices de richesses, respectueuses de l'environnement et des solidarités.